



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 29 FEVRIER 2020

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie et sur les panneaux d'affichage de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 25/02/2020

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - M. Patrick MERLE - M. Fabien TEMPIER - Mme Catherine ESTABLIE.

Représentées : Mme Henriette TURCO a donné pouvoir à Mme Josiane DEFLAUX,
Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS.

Absentes excusées : Mme Fabienne GATIMEL - Mme Monique AUBERT.

Absent : M. Franck DUFOUR.

Secrétaire de séance : M. Fabien TEMPIER.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 Décembre 2019.

Décision Municipale N°2020-01 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption relatif aux parcelles suivantes : AK 300 369

Décision Municipale N°2020-02 : LOCATION LOGEMENT, SIS 61 B PLACE DE L'HORLOGE, 1^{er} FEVRIER 2020.

DECIDE qu'un bail d'habitation est établi pour la location du logement communal 61 B Place de l'Horloge à Ménerbes. La location prend effet au 1^{er} février 2020 pour une durée de 6 ans. Le loyer mensuel est fixé à 453.00 euros.

Décision Municipale N°2020-03 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la cession d'un fonds de commerce, 16 avenue Marcellin Poncet à Ménerbes.

Délibération N°2020-04 : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

La loi 2004-811 du 13 août 2004 fixe la réglementation relative à la création des plans communaux de sauvegarde. L'article L.2211-1 du CGCT dispose que le Maire est l'autorité de police compétente pour mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde et il prend toutes les mesures destinées à assurer la protection de ses administrés en cas d'évènements affectant directement le territoire de la commune.

APPROUVE à l'unanimité le Plan communal de sauvegarde.

Délibération N°2020-05 : PRESTATION DE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE (PEI).

Vu la délibération n°165-2019 du 16 décembre 2019 concernant la création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI), les communes doivent assurer les contrôles et le maintien en condition opérationnelle des points d'eau incendie (PEI), une année sur deux, en alternance avec la reconnaissance opérationnelle assurée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, **APPROUVE** à l'unanimité, la convention de prestation proposée par La Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon pour 4 ans, sur la base de 40.30 € ht par point d'eau.

Délibération N°2020-06 : INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX PAR DECISION DE LEUR ASSEMBLEE DELIBERANTE INDEMNITE 2019.

APPROUVE à l'unanimité, de verser une indemnité de conseil d'un montant de 597.06 € brut, au comptable du Trésor au titre de l'année 2019.

Délibération N°2020 : CONVENTION AVEC la société DOLCE Ô Service, filiale de SUEZ, POUR LA POSE D'UNE ANTENNE DE TELE-RELEVÉ SUR LE TOIT DU FOYER SPORTIF. AJOURNEE

Délibération N°2020-07 : DEMANDE DETR 2020 : CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR LES SERVICES TECHNIQUES.

DEMANDE à l'unanimité, l'attribution d'une aide financière auprès de l'État, au titre de la DETR 2020, pour le projet de construction d'un garage et atelier pour les services techniques.

Délibération N°2020-08 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTES FORESTIERES DES CHAUFFERIES PUBLIQUES ET RESEAUX DE CHALEUR DU TERRITOIRE DE LA CHARTE FORESTIERE LUBERON LURE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'opportunité d'intégrer un groupement de commande visant à mutualiser l'approvisionnement en plaquettes forestières des chaufferies publiques sur le territoire de la Charte forestière Luberon Lure, entre le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon désigné coordonnateur et les collectivités et autres pouvoirs adjudicateurs désignés dans la convention constitutive du groupement.

APPROUVE à l'unanimité, le projet de convention de groupement de commandes.

Projet de délibération N° 2020-09 : PROGRAMME ONF DES TRAVAUX EN FORET COMMUNALE POUR 2020.

Monsieur le Maire présente le programme d'actions et de localisations des travaux en forêt communale à effectuer en 2020, pour un montant de 8 060,00 € HT.

APPROUVE à l'unanimité, le programme de travaux en forêt communale pour 2020.

Délibération N°2020-10 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ECOLE : ATELIER D'ECRITURE DE CHANSONS.

APPROUVE à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'école.

Délibération N°2020-11 : DEMANDE DE SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS DE DIVERS ORGANISMES.

APPROUVE à l'unanimité les sommes ci-dessous :

ORGANISMES	Votée en 2019	Demandée pour 2020	Voté pour 2020
AFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques	0 €	Non chiffrée	0 €
ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)	141,26 €	141,26 €	141,26 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	0 €	Non chiffrée	0 €
COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORET	304,00 €	303,00 €	303,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	0 €	300,00 €	0 €
PREVENTION ROUTIERE (1 an sur deux)	0 €	200,00 €	0 €
LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE	3 371,00 €	2 925,00 €	2 925,00 €
BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE	38,00 €	38,00 €	38,00 €
SPA VAUCLUSIENNE	748,69 €	752,85 €	752,85 €
FONDATION DU PATRIMOINE	120,00 €	120,00 €	120,00 €

Délibération N°2020-12 : ETUDE POUR LA REFECTION DES BERGES ET DU PONT SAINT PAOU.

Suite aux intempéries du 1^{er} décembre 2019 qui ont détruit les berges et le pont du Chemin rural du Saint-Paou.

APPROUVE à l'unanimité, la proposition du Bureau d'Etudes Ingénierie 84 de Cavailon relative à l'étude relative à la réfection des lieux, pour un montant de l'étude est de 3 500 € HT.

Délibération N°2020-13 : ETUDE D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE MARCELLIN PONCET.

Il est nécessaire d'engager une étude pour l'aménagement de l'avenue Marcellin Poncet.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité, la proposition de l'entreprise ELLIPSE de Cavailon relative à cette étude pour un montant de 9 120,00 € HT correspondant à 4,8% du montant des travaux estimés à 190 000 € HT.

Délibération N°2020 : ETUDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE.

AJOURNEE

Délibération N°2020-14 : REPRISE DE SEPULTURES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL.

Dans le cadre de la continuité des travaux de reprise de sépultures engagés depuis plus de 3 ans par la Commune, il convient de choisir une entreprise pour effectuer le travail de mise à l'ossuaire (exhumations, réductions de corps, ré-inhumations),

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité, la proposition des Pompes funèbres GOUA de Robion pour un montant de 24 482,08 € HT.

Délibération N°2020-15 : ACCEPTATION DE DONS POUR LA REALISATION D'UN MURET DE PROTECTION RUE SAINT-ESTEVE.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTÉ à l'unanimité, les dons des riverains de la rue Saint-Estève, pour un montant de 6 625,57 €.

Délibération N°2020-16 : PROPOSITION DE CLASSEMENT DE TROIS OBJETS MOBILIERS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles propose de classer au titre des Monuments historiques trois éléments appartenant à la Commune, à savoir :

- Tableau « Sainte Catherine d'Alexandrie », 17^{ème} siècle, hauteur 122cm, longueur 171cm, huile sur toile, peintre Guillaume-Ernest Grève,
- Paire de reliquaires, 17^{ème} siècle, hauteur 57cm, longueur 70cm, bois doré, *conservés dans l'église Saint-Luc ;*
- Trois panneaux de boiserie polychromées, corniches et couronnements, démontés de la chapelle Notre Dame des Grâces, 18^{ème} siècle, hauteur 245cm (hors couronnement), longueur 112cm, bois, *conservés dans la chapelle Saint-Blaise.*

Le Conseil Municipal,

DONNE SON ACCORD à l'unanimité, sur la proposition de classement, au titre des Monuments historiques, des trois éléments ci-dessus mentionnés.

La séance est levée à 17H30.

Fait à Ménerbes, le 4 Mars 2020



Le Maire,

Christian RUFFINATTO